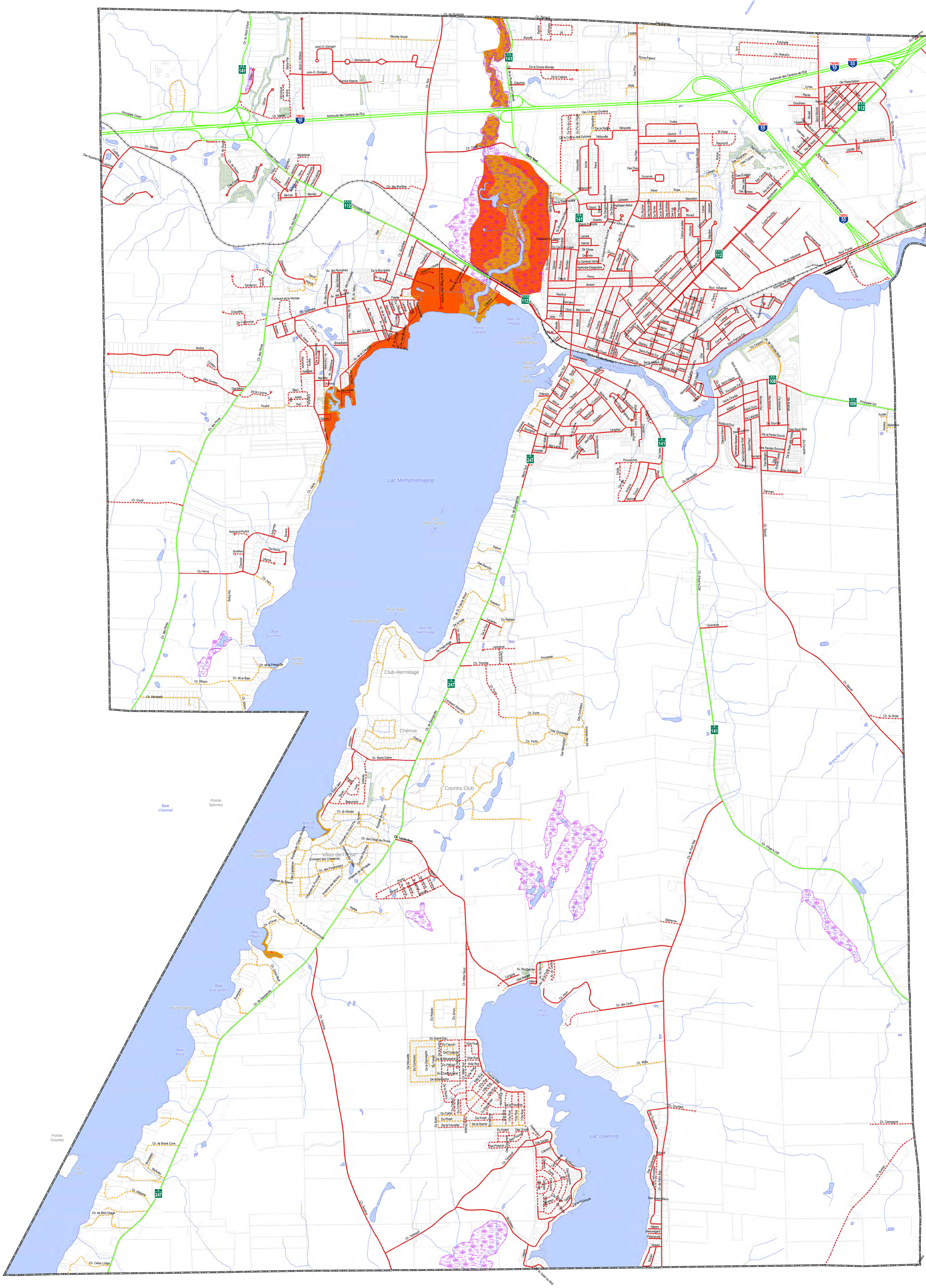
Lac Memphrémagog
Lac Magog
Lac Lovering
Rivière Magog
Ruisseau Castle
Cours d'eau Gagné
Ruisseau Rouge
Ruisseau Custeau
Ruisseau Bolduc
Ruisseau de Venise
Cours d'eau Bolly
Branche Goudreau
Rivière aux Cerises
Baie de Magog
Pointe Cabana
Quai MacPherson
Pointe Merry
Île Charest
Les Trois Soeurs
Île à l'Aigle
Pointe Lafrenaye
Baie de l'Hermitage
Baie Cummins
Pointe Green
Club-Hermitage
Chérive
Country Club
Baie Channel
Pointe Spinney
Baie de l'Anse
Pointe Drummond
Villas-de-l'Anse
Baie Oliver
Baie Evergreen
Pointe Judd
Baie Price
Pointe Goyette
Île Lord
Anse Chase
Autoroute des Cantons-de-l'Est
Autoroute Joseph-Armand-Bombardier
Principale Ouest
Principale Est
Ch. des Pères
Ch. de Georgeville
Ch. d'Ayer's Cliff
Ch. de Fitch Bay
Ch. Gendron
Ch. Benoit
Ch. Roy
Ch. du Mont-Orford
Ch. de la Rivière-aux-Cerises
Merry Nord
Merry Sud
Ch. Milletta
Ch. Viens
Ch. Duval
Du Havre
Ch. Carrière
Ch. des Cerfs
Ch. Laurendeau
Ch. Miller Nord
Ch. Tétreault
Ch. Bunker
Ch. Campagna
Ch. Douillard
Ch. Willis
Ch. Williams
Ch. de Brook Cove
Ch. Cedar Lodge
Ch. de Mon-Virage
Ch. Thomas
Ch. Fortin
Ch. Notre-Dame
Boul. Industriel
Boul. Poirier
Ch. de la Rivière
Bernard
10
55
112
141
108
247

ZONES D'INONDATION ET MILIEUX HUMIDES

🟧	Zone d'inondation de récurrence 0-20 ans
🟥	Zone d'inondation de récurrence 20-100 ans
▨	Milieu humide
▨	Milieu naturel protégé
—	Cours d'eau
🟦	Étendue d'eau

N

1 500 0 1 500 3 000 4 500 pieds

500 0 500 1 000 1 500 mètres

Règlement no.	Avis de motion	Entrée en vigueur
2426-2012	07-05-2012	07-06-2012
2598-2016	16-01-2017	02-03-2017

VILLE DE Magog

ZONES D'INONDATION, MILIEUX HUMIDES ET MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS
- Annexe II -

Règlement de zonage

Ce plan des zones d'exploitation forestière fait partie intégrante du règlement de zonage n° ____________

Authentifié ce jour

Maire/mairesse

Greffier/greffière

Source : Ce produit comporte de l'information géographique produite par la Ville de Magog :
© Ville de Magog, tous droits réservés.

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec :
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Réalisation : SCU : Service conseil en urbanisme,
Serge Côté, urbaniste

Date : juillet 2010

Collaboration : Ville de Magog

* Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a aucune valeur légale.

Plan n° :

Séquence : 1 de 1

Magog

X:\700 GESTION DU TERRITOIRE\701-000 ZONAGE\701-100 ZONAGE MUNICIPAL\701-101 Plan zonage\701-101 ANNEXE II - ZONES INONDATION - 2598-2016.mxd